

Les Bénéficiaires et les critères :

- ❖ Les jeunes de 17/25 ans révolus
- ❖ Etre Loossois
- ❖ Habitant un quartier Politique de la ville
- ❖ SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES du jeune ou de la famille :
 - Jeunes autonomes (Demandeur d'emploi et jeune travailleur), jeunes isolés.
 - Jeunes logés dans la famille [dont le quotient Familial est inférieur à 500 € ou impôt 2017]

La demande doit se faire dans une démarche d'accompagnement du parcours d'insertion.

Un engagement citoyen en contrepartie :

Le jeune s'engage en contrepartie à réaliser un travail d'intérêt collectif de 140 heures ou deux fois 70 heures dans une structure identifiée (Centre de Loisirs ou structure de la ville).

Les caractéristiques :

- ❖ Montant de l'aide plafonné à 600 € (versée à l'organisme de formation)
- ❖ Les demandes doivent être formulées au minimum 2 mois avant le début de la formation.
- ❖ Le jeune doit constituer sa demande avec un référent avec qui il sera en contact régulièrement.

VILLE DE
LOOS

BATA

Infos et Inscription

Point Information Jeunesse

100 rue du Maréchal Foch
59120 Loos

Tél. : 03/20/07/10/82

Horaires d'ouverture :

Du Mardi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h45

Référente :

Mme DERAEDT Béatrice,
Coordinatrice/chargée
d'Accueil.

Espace Ressources Jeunes (ERJ)

Rue Jean Perrin 59120 Loos

Tél. : 03/20/54/18/52

Horaires d'ouverture :

Du Mardi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Référent :

M. MASSANO Jean Claude,
Référent jeunes adultes.

Information
Jeunesse

